

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 18 JANVIER 2018 A 19 H 30

Présents : M./Mme, CAMGUILHEM Robert, CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DARRIEUTORT Blandine, DASQUET Karine, DUNAND Gabriel, JOUSSELIN Nadine, LABBE Aurore, LAPEYRADE Alain, MAUBOURGUET Jean-Pierre, TARSOL Philippe, TRAMBOUZE Bernard

Absents : M./Mme, DELMON Nicolas, MEIRANESIO Laurent, QUINDROIT Caroline
Secrétaire de séance : M. TARSOL Philippe

Désignation du secrétaire de séance

M. TARSOL Philippe se présente et est désigné à l'unanimité des membres présents et représentés.

Avant d'ouvrir l'ordre du jour, Monsieur le maire sollicite l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Renégociation des emprunts

L'ensemble des conseillers accepte cette proposition.

A L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal des dernières réunions du Conseil municipal
2. Enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général et à la délivrance de l'autorisation unique «loi sur l'eau» concernant la stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants de l'étang de Léon et du Courant de Contis portée par le Syndicat Mixte des Rivières du Marensin et du Born (SMRMB).
3. Participation financière camping Arnaoutchot
4. Cessions lotissement l'Arrayade
5. Dénomination des voies des lotissements Matiouicq 1 et 2
6. Compte administratif 2017 du lotissement l'Arrayade
7. Budget primitif 2018 du lotissement l'Arrayade
8. Compte de gestion 2017 du lotissement l'Arrayade
9. Compte administratif 2017 du budget de la commune
10. Budget primitif 2018 du budget de la commune
11. Vote des taux des 3 taxes directes locales
12. Compte de gestion 2017 du budget de la commune
13. Renégociation des emprunts
14. Rapport sur les délégations de fonctions confiées au Maire

1 Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal

Aucune observation n'étant formulée sur le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal en date du 13 décembre 2017, dont le secrétaire de séance était Karine Dasquet, il est approuvé par 11 voix pour et 1 abstention de M. CAMGUILHEM.

2 Enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général et à la délivrance de l'autorisation unique «loi sur l'eau» concernant la stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants de l'étang de Léon et du Courant de Contis portée par le Syndicat Mixte des Rivières du Marensin et du Born (SMRMB).

Cette enquête a été ouverte sur les communes de Communes de Castets, Léon, Lévignacq, Linxe, Lit-et-Mixe, Saint-Julien-en-Born, Saint-Michel d'Escalus, Taller, Uza, Vielle-St-Girons, Mézos, Moliets-et-Maa, Lesperon, Onesse-Laharie et Sindères, durant 33 jours consécutifs du lundi 18 septembre 2017 au vendredi 20 octobre 2017 à 17h00.

L'enquête porte à la fois sur une déclaration d'intérêt général et sur un programme de travaux sur 5 années dont certains relèvent de la loi sur l'eau.

L'état de qualité des cours d'eau est très souvent moyen, voire médiocre ou mauvais alors que les objectifs de qualité du SDAGE 2016 - 2021 sont le bon état.

Le contexte piscicole est perturbé ou dégradé, les causes en sont les obstacles à la continuité écologique, les piscicultures, les drainages et l'enneigement des zones humides.

Le sol sableux du secteur influence fortement le fonctionnement des écoulements : nappes affleurantes, débits plutôt stable toute l'année, transport de sable par les rivières et tendance à l'enfoncement du lit, notamment en aval des obstacles au transit des sédiments.

Cet enfoncement provoque la déconnexion des zones humides proches faisant tampon hydraulique et une fragilisation des fondations des ouvrages (ponts...)

36 ouvrages sont difficilement ou infranchissables par les poissons. L'enfoncement des lits crée des hauteurs de chutes en aval des ponts.

Les sources de pollution identifiées ; agriculture, élevage, aquaculture, et systèmes d'épuration des eaux domestiques doivent faire l'objet de recherches complémentaires pour être déterminés.

Les objectifs de gestion sont de 3 ordres : Morphologie des cours d'eau, qualité des cours d'eau et communication et animation.

Le programme de gestion et de travaux s'effectuera en 3 volets

Conseil, communication

Le conseiller technique du syndicat référent a une vision globale à l'échelle du bassin versant et tenant compte des intérêts divers :

- Navigation et entretien raisonné.
- Conseil des collectivités pour le maintien de l'espace fonctionnel des cours d'eau dans les documents d'urbanisme, la limitation des débits ruisselés.
- Le suivi des ouvrages et la prévision des désordres.
- Eaux usées et pluviales, agriculteurs, industriels, sylviculteurs et aquaculteurs.
- Propriétaires de barrages et continuité écologique (piscicole et sédimentaire)

Acquisition de connaissances

- Cartographie des zones inondées.
- Suivi des anciens bourriers et espèces invasives.
- Mesures de débits.
- Topographie du lit mineur.
- Prélèvements et analyses d'eau.

Travaux

Les travaux sont décrits dans leur principe par huit fiches méthodologiques

1. Entretien végétal sélectif
2. Traitement sélectif des embâcles
3. Replantation, régénération naturelle
4. Restauration les lits de plants, fascines, peignes
5. Maintien du profil d'équilibre diversification des écoulements
6. Entretien restauration de zone humide
7. Entretien de protection de berge existante par enrochement
8. Par tunages bois

La planification sur 5 ans des interventions est totalement financée, sans appels de fonds aux riverains normalement responsables de ces travaux.

L'impact sur les zones Natura 2000, ZNIEF, réseaux hydrographique, paysage est nul ou réduit. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable en date du 21/11/2017.

Le conseil à l'unanimité des membres présents formule un avis favorable à l'autorisation unique déclaration d'intérêt général et loi sur l'eau.

3 Participation financière du camping Arnaoutchot

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'une participation financière est demandée au camping naturiste ARNAOUTCHOT, afin d'atténuer les efforts financiers de la commune en matière de surveillance et de sécurité durant la saison estivale induits par l'implantation du camping sur le littoral de VIELLE-SAINT-GIRONS, à savoir :

- mobilisation de personnel communal en place (administratif et de sécurité) et renforcement en personnel saisonnier
- mise à disposition ponctuelle d'équipements techniques communaux, de véhicules communaux et divers autres matériels.

Le montant de cette participation est de 52000 € depuis 2016. Cette participation pourrait être validée sur son principe et majorée de 1% par an à compter de 2018 afin de prendre en compte l'évolution des frais.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le principe de cette participation annuelle à compter de 2017
- fixe forfaitairement à 52.000 € pour 2017 cette participation qui augmentera de 1% par an
- fixe la date limite de paiement au 05 novembre de chaque année à compter de 2018
- autorise le maire à signer la convention à intervenir avec ARNAOUTCHOT

4 Cessions des lots lotissement l'Arrayade

Monsieur le maire rappelle que le lotissement l'Arrayade est en cours d'achèvement. Les acquéreurs qui se sont manifestés procèdent aux formalités nécessaires pour obtenir le financement de leur projet et notamment l'acquisition du lot.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2017 fixant le prix de vente des parcelles du lotissement l'Arrayade,

Vu l'autorisation de vente des lots en date du 10/08/2017

Considérant que les acquéreurs s'engagent à signer l'acte de vente et verser les fonds d'achat du terrain pour la signature de l'acte authentique au plus tard dans un délai de 3 mois.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De céder le lot n° 6 d'une contenance de 636 m² à M. Mariano Ferrari et Mme Valérie Ferrari, pour un montant de 26426 €HT, soit 37711.20 €TTC dont 5285.20 € de TVA sous réserve que l'achat du terrain soit réalisé avant le 1er mai 2018
 - De céder le lot n° 28 d'une contenance de 865 m² à M. Dominique Berdin, pour un montant de 35941 €HT, soit 43129.20 €TTC dont 7188.20 € de TVA sous réserve que l'achat du terrain soit réalisé avant le 1er mai 2018
 - De céder le lot n° 30 d'une contenance de 687 m² à Mme Lydie Maujoin, pour un montant de 28545 €HT, soit 34254 €TTC dont 5709 € de TVA sous réserve que l'achat du terrain soit réalisé avant le 1er mai 2018
 - De céder le lot n° 38 d'une contenance de 734 m² à Mme Vanessa Mora, pour un montant de 30498 €HT, soit 36597.6 €TTC dont 6099.6 € de TVA sous réserve que l'achat du terrain soit réalisé avant le 1er mai 2018
-
- De préciser que les frais d'acte et de bornage des terrains seront à la charge des acquéreurs
 - De préciser que l'étude de Me Petges sera sollicitée afin de rédiger les actes de vente
 - D'autoriser M. le maire ou les adjoints à signer les actes de vente

L'assemblée approuve ces propositions à l'unanimité des membres présents et représentés et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à leur exécution.

5 Dénomination des voies des lotissements Matiouiq 1 et 2



Le conseil municipal à l'unanimité dénomme les voies suivantes :

- 1 : Rue des Palombes
- 2 : Rue des Ortolans
- 3 : Allée des Ecureuils

6 Compte administratif 2017 du lotissement l'Arrayade

Monsieur Lapeyrade expose les documents afférents à l'approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2017 du budget annexe du lotissement l'Arrayade.

Il atteste de la conformité du compte administratif avec le compte de gestion établi par Monsieur BAZINET, comptable de la commune.

Les dépenses correspondent au transfert du terrain de la commune sur ce budget, aux travaux quasi achevés et aux études. 6 ventes ont été signées en 2017, il reste 14 lots disponibles sur les 42 réalisés.

Il est à noter que les écritures d'ordre augmentent artificiellement les montants du compte administratif qui se soldent par les résultats suivants :

Fonctionnement

Recettes : 1 086 889.70 €
- Dépenses : 1 086 889.70 €
= Résultat de fonctionnement : 0 €

Investissement

Recettes : 216 817.80 €
- Dépenses : 933 579.70 €
= Résultat d'investissement: - 716 761.80 €

Déficit total d'investissement à reporter au BP 2017: - 716 761.80 €

Les soldes pour les deux sections, fonctionnement et investissement confondus sont les suivants :

- Solde de l'exécution budgétaire: déficit - 716 761.80 €

M. le maire fait procéder à l'élection du conseiller municipal qui assurera la présidence momentanée de l'assemblée pour l'approbation du compte administratif.

M. LAPEYRADE se présente et est désigné à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le maire ayant quitté la salle pour laisser l'assemblée valablement délibérer, M. LAPEYRADE fait procéder au vote pour l'approbation de ce compte administratif 2017 du lotissement l'Arrayade qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire de retour dans la salle remercie l'assemblée pour son vote de confiance.

7 Budget primitif 2018 du lotissement l'Arrayade

M Lapeyrade expose les éléments utiles au vote du budget annexe primitif du lotissement l'Arrayade pour l'exercice 2018.

Il précise qu'il est bâti sur les reliquats des dépenses afférentes pour la viabilisation et sur les recettes des lots réservés. Un emprunt qui ne sera pas réalisé permet l'équilibre dans l'attente des dernières cessions à réaliser.

Le budget proposé s'équilibre à :

- 1 670 388 € en section de fonctionnement

- 1 667 150 € en section d'investissement

Monsieur le maire charge M. LAPEYRADE de la projection sur écran du document budgétaire.

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	303 626
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 366 762
	Total	1 670 388

Recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, ventes	650 000
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	950 388
74	Subventions	70 000
	Total	1 670 388

Section d'investissement

Dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
001	Déficit reporté	716 762
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	950 388
	Total	1 667 150

Recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunt	300 388
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 366 762
	Total	1 667 150

Le conseil approuve à l'unanimité le budget annexe primitif du lotissement l'Arrayade pour l'exercice 2018 voté par chapitre.

8 Compte de gestion 2017 du lotissement l'Arrayade

Monsieur le maire expose aux membres du conseil que le compte de gestion est établi par le comptable public, M Bazinet, à la clôture de l'exercice.

M. le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le conseil municipal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 du budget annexe du lotissement l'Arrayade.

9 Compte administratif 2017 du budget de la commune

Monsieur le Maire dépose sur la table les documents afférents à l'approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2017 du budget principal de la commune.

Il atteste de la conformité du compte administratif avec le compte de gestion établi par Monsieur BAZINET, comptable de la commune.

M. LAPEYRADE projette et expose les différents montants des réalisations budgétaires de l'année 2017, le compte administratif se soldant par les résultats suivants :

Fonctionnement 2017 : le résultat s'élève à 1 675 645.07 €

Recettes : 3 730 505.39

- Dépenses : 3 250 462.82

= Résultat 2017 : 480 042.57

+ report 2016 : 1 195 602.50

= Résultat de fonctionnement : 1 675 645.07 € \square

Investissement 2017 : excédent 371 166.62 €

Chapitre	Libellé	Réel	restes à réaliser
16	Emprunts et dettes	109 873,91	1 200
040	Opérations d'ordre (cessions)	88 822,67	
20	immobilisations incorporelles	4 468,51	2 000
204	Subventions versées	3 000,64	
21	immobilisations corporelles	367 220,16	41 611
23	immobilisations en cours	21 682,48	1 023 600
	Total	595 068.37	1 068 411

Chapitre	Libellé	Réel	restes à réaliser
10	Dotations, fonds divers, réserves	100 302,97	
13	Subventions reçues	93 191,34	191 760
165	Dépôts et cautionnements	320,00	
001	Excédent reporté	119 738,81	
040	Opérations d'ordre (cessions)	652 681,87	
	Total	966 234,99	191 760

Report de l'excédent de l'année 2016 : 119 738.81 € $\boxed{1}$

Recettes	Réelles : 846 496.18 €	Restes à réaliser : 1 068 411
Dépenses	Réelles : 595 068.37 €	Restes à réaliser : 191 760
Résultat	Réel : 251 427.81 € $\boxed{2}$	Restes à réaliser : - 876 651 € $\boxed{4}$

Excédent total d'investissement hors restes à réaliser à reporter au BP 2018:

$119\,738.81 + 251\,427.81 = 371\,166.62$ € $\boxed{3}$

Fonctionnement : résultat excédentaire 1 675 645.07 € \boxed{F}

Solde de l'exécution budgétaire hors restes à réaliser: excédent 2 046 811.69 € $\boxed{F+3}$

Solde de l'exécution budgétaire avec restes à réaliser: excédent 1 170 160.69 € $\boxed{F+3+4}$

Les 2 sections étant excédentaires, il n'y a pas d'affectation nécessaire, les montants seront respectivement repris dans chaque section.

L'exercice 2017 se clôture avec un excédent global très satisfaisant de plus de 1 170 000 € qui permettra d'autofinancer des projets notamment les travaux de St Girons et la salle polyvalente. A noter que presque 1200 000 € sont issus du report de fonctionnement de l'année précédente.

M. le maire fait procéder à l'élection du conseiller municipal qui assurera la présidence momentanée de l'assemblée pour l'approbation du compte administratif.

M. LAPEYRADE se présente et est désigné à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le maire ayant quitté la salle pour laisser l'assemblée valablement délibérer, M. LAPEYRADE fait procéder au vote pour l'approbation de ce compte administratif 2017 :

Par 8 voix pour, 3 abstentions de M./Mme CAMGUILHEM Robert, DARRIEUTORT Blandine, MAUBOURGUET Jean-Pierre, l'assemblée approuve le compte administratif 2017.

Monsieur le Maire de retour dans la salle remercie l'assemblée pour son vote de confiance.

10 Budget primitif 2018 du budget de la commune

Monsieur le maire introduit cette délibération :

« Le conseil est réuni pour son 10^{ème} budget qui est réalisé tôt en janvier car, pour des raisons économiques, nous ne faisons plus de vœux.

Nous préférons travailler tranquillement à la préparation du budget au lieu de le faire dans l'urgence comme beaucoup, fin mars, ce qui amène à faire souvent des bêtises.

Je ne reviendrai pas sur les baisses de dotations qui rendent cet exercice de plus en plus difficile. C'est quand on a été habitué à avoir plus de moyens qu'il est plus contraignant de se serrer la ceinture mais il faut faire les budgets sans s'endetter. Depuis notre arrivée nous n'avons pas eu recours à l'emprunt car pour moi l'emprunt consiste à une augmentation des taxes pour les générations futures.

Je pourrais vous dire que notre budget est sincère, courageux, ambitieux, bien né. Mais non je ne le ferai pas comme tout le monde nous l'avons fait du mieux possible avec notre cœur.»

Il précise qu'en l'absence de réception des bases imposables par l'Etat, il est bâti sur une estimation des recettes fiscales avec le maintien du taux des taxes communales, à savoir :

- taxe habitation 14,93%
- taxe foncière (bâti) 17,91%
- taxe foncière (non bâti) 36,33%

Pour la dixième année consécutive les impôts locaux n'augmenteraient pas.

Il réaffirme encore sa volonté de poursuivre la maîtrise des dépenses, notamment en matière d'investissement de façon à ce que la commune évolue sans augmenter les impôts locaux, qu'elle reconstitue ses réserves financières lui permettant d'investir sans recours à l'emprunt et en maintenant ainsi un taux d'endettement très bas.

Le budget proposé s'équilibre à :

- 4 540 046 € en section de fonctionnement
- 3 475 938 € en section d'investissement

Monsieur le maire charge M. LAPEYRADE de la projection sur écran du document budgétaire.

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	1 000 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 500 000
65	Autres charges de gestion courante	324 000
66	Charges financières	44 000
67	Charges exceptionnelles	4 000
042	DAP	60 000
022	Dépenses imprévues	51 794
023	Virement à la section d'investissement	1 446 252
014	Atténuation de produits	110 000
	Total	4 540 046

Recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, domaines...	159 500
73	Impôts et taxes	2 001 301
74	Dotations, subventions, participations	332 400
75	Autres produits de gestion courante	271 200
77	Produits exceptionnels	100 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 675 645
	Total	4 540 046

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes	78 200
20	immobilisations incorporelles	6 000
204	Subventions versées	15 000
21	immobilisations corporelles	408 711
23	immobilisations en cours	2 968 027
	Total	3 475 938

Recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers, réserves	87 760
13	Subventions reçues	510 760
001	Excédent reporté	371 166
21	Virement du fonctionnement	1 446 252
24	Produits des cessions	1 000 000
040	Opérations d'ordre	60 000
	Total	3 475 938

Recettes :

- Restes à réaliser : 191 760 €
- Virement du fonctionnement : 1446 252 €
- Amortissement : 60 000 €
- FCTVA : 57 760 €
- Taxe d'aménagement : 30 000 €
- Report excédent : 371 166 €
- Subventions attendues : 319 000 €
- La cession du terrain à Progefim 1 000 000 €.

Dépenses:

Capital des emprunts : 75 000 €

Restes à réaliser : 1 068 721 €

Principaux projets :

- Aménagement parking mairie : 80 000 €
- Aménagements de Vielle : 950 000 €
- Salle polyvalente : 436 000 €
- Aménagement du lac : 40 000 €
- Voirie communautaire : 15 000 €
- Bâche des chapiteaux: 17 000 €
- Terrains de pétanque : 35 000 €
- Travaux salle pilate : 20 000 €
- Bornes marché de Vielle : 38 000 €
- Tableau numérique école et ordinateur portable MPT : 4 000 €
- Achat terrain Orange à Delès : 10 000 €
- Achat bâtiment office de tourisme : 165 000 €
- Etude aménagement de St Girons : 30 000 €
- Barrage de la Nasse : 5000 €

Le solde est ventilé sur différents articles pour l'équilibre du budget et pour faire face aux dépenses d'entretien courant ainsi que pour provisionner un montant pour l'aménagement de St Girons et du lac.

Par 9 voix pour, 3 abstentions de M./Mme CAMGUILHEM Robert, DARRIEUTORT Blandine, MAUBOURGUET Jean-Pierre, l'assemblée approuve le budget primitif 2018 voté par chapitre.

11 Vote des taux des 3 taxes directes locales

Monsieur le maire propose de maintenir les taux de fiscalité pour l'année 2018.

Il est proposé au conseil municipal :

- De reconduire pour l'exercice 2018 le taux des 3 taxes directes locales votés en 2017, à savoir :
 - taxe habitation..... 14,93%
 - taxe foncière (bâti)..... 17,91%
 - taxe foncière (non bâti) 36,33%

L'assemblée approuve les taux de fiscalité de l'année 2018 à l'unanimité des membres présents et représentés.

12 Compte de gestion 2017 du budget de la commune

Monsieur le maire expose aux membres du conseil que le compte de gestion est établi par le comptable public, M Bazinet, à la clôture de l'exercice.

M. le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est soumis à l'assemblée.

Il est proposé au conseil municipal

- De voter le compte de gestion 2017 du budget principal de la commune après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Par 9 voix pour, 3 abstentions de M./Mme CAMGUILHEM Robert, DARRIEUTORT Blandine, MAUBOURGUET Jean-Pierre, l'assemblée approuve le compte de gestion 2017.

13 Renégociation des emprunts

M. le maire rappelle les taux des emprunts souscrits par les précédentes municipalités qui sont de 3.93% et 4.38% pour les 2 principaux prêts réalisés pour la construction de l'école dont l'encours représente encore près d'un million d'euros.

Au regard du contexte financier une renégociation pourrait être envisagée auprès des établissements bancaires.

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable au projet de renégociation et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

14 RAPPORT SUR LES DELEGATIONS DE FONCTIONS CONFIEES AU MAIRE

Dans le cadre de la délégation de fonctions qui lui a été conférée par le conseil municipal (délibération du 4 avril 2014), Monsieur le maire rend compte de ses dernières décisions en la matière.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

6 DIA ont été reçues. Elles n'ont pas fait l'objet de préemption.

Terrain non bâti – 414 rue des Chênes

Sections : AB 298 et AB 483 (2079 m²)

Prix : 205.000,00 €

Terrain non bâti – Lotissement l'Aerial des Genêts (n°3)

Section : AL 679 (1000 m²)

Prix : 75.000,00 € + PRE 2000 € + Frais géomètre 500 € + Frais ASL 150 € + Provision pour dégradation 500 €

Terrain bâti – 103 allée du Village Landais

Section : AM 778 (32118 m²)

Prix : 205.000,00 €

Terrain non bâti – Matiouicq

Sections : AE 384 (108 m²) – AE 387 (568 m²)

Prix : 37.000,00 €

Terrain bâti – 276 rue des Bouvreuils

Section : AL 553 (1053 m²)

Prix : 228.000,00 €

Terrain bâti – 246 allée de Berguin

Section : AM 621 (654 m²)

Prix : 208.000,00

AUTRES DECISIONS DU MAIRE

n°	Objet de la décision
54	approbation avenant 27 SMACL contrat flotte
55	atelier permanent MPT
56	Avenant Transgourmet marché cantine
57	Attribution travaux parking nouvelle mairie Lafitte
58	Fixation de Tarif sortie ski 27 janvier 2018
59	Fixation de Tarif sortie ski 03 mars 2018
60	Souscription assurance flotte 2018 SMACL

La séance est levée à 20 h 40.